



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1005

22 July 2011

FRENCH

Original : ENGLISH

875ème séance plénière

PC Journal No 875, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1005
ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION
DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2011

Budva (Monténégro), 10 et 11 octobre 2011

Le Conseil permanent,

Se félicitant de l'offre du Monténégro d'accueillir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2011,

Comme suite au débat ayant eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération,

Décide de tenir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2011 sur le thème « Transformation démocratique : défis et possibilités dans la région méditerranéenne » à Budva (Monténégro), les 10 et 11 octobre 2011 ;

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent en annexe.

**ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE
LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2011
SUR LES PARTENAIRES MÉDITERRANÉENS ET L'OSCE :
TRANSFORMATION DÉMOCRATIQUE : DÉFIS ET POSSIBILITÉS
DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE**

Budva (Monténégro), 10 et 11 octobre 2011

I. Ordre du jour indicatif

Introduction

Les événements qui ont marqué le printemps arabe cette année ont démontré que la population de la Méditerranée méridionale aspirait à vivre dans des sociétés libres et démocratiques. Que ce soit par une évolution progressive ou une révolution dramatique, les pays méditerranéens répondent aux appels du changement et nous assistons à une transformation démocratique dans toute la région.

De nombreux États participants, dont notre pays hôte, le Monténégro, ont eux-mêmes vécu récemment ce processus, et l'OSCE, avec sa boîte à outils impressionnante et très complète, a offert de soutenir les pays partenaires dans leur transition démocratique.

Dans cette perspective, l'ordre du jour de la Conférence méditerranéenne de cette année a été établi en vue d'offrir le maximum de possibilités de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés par les États participants et les partenaires méditerranéens en ce qui concerne les principales questions pertinentes. Il est conçu pour donner effet à l'engagement pris dans la Déclaration commémorative d'Astana d'accroître le niveau d'interaction de l'OSCE avec les partenaires et pour offrir aux partenaires méditerranéens la possibilité d'indiquer ce qu'ils souhaiteraient voir figurer dans une décision ou une déclaration éventuelle de la Réunion du Conseil ministériel prévue à Vilnius.

Lundi 10 octobre 2011

- | | |
|-------------------|------------------------------|
| 13 h 30 – 14 h 30 | Inscription des participants |
| 14 h 30 – 15 h 15 | Cérémonie d'ouverture |
| 15 h 15 – 15 h 30 | Pause café |

- 15 h 30 – 17 h 30 Séance 1 : Rôle de la police et des forces armées dans les sociétés démocratiques
- Réforme de la police
 - Promotion du partenariat police-public
 - Contrôle démocratique des forces armées, dans l’optique de la Décision No 1/08 du FCS sur la sensibilisation et l’information concernant le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité parmi les partenaires pour la coopération

Mardi 11 octobre 2011

- 10 heures – midi Séance 2 : Promotion des droits de l’homme, des libertés fondamentales, de la démocratie et de l’état de droit
- Réforme électorale
 - Administration de la justice y compris l’indépendance judiciaire et la justice en période de transition
 - Liberté des médias, y compris la promotion de médias libres et pluralistes, le rôle des médias sociaux et numériques et les mesures visant à promouvoir le professionnalisme, l’exactitude et le respect des normes déontologiques

Midi – 14 heures Déjeuner

- 14 heures – 16 heures Séance 3 : Renforcement de la bonne gouvernance
- Réforme de la réglementation en vue d’un développement socio-économique effectif
 - Mesures pour lutter contre la corruption et le blanchiment d’argent
 - Rôle de la transparence dans la promotion de la bonne gouvernance

16 heures – 16 h 30 Pause café

16 h 30 – 17 h 30 Séance de clôture

17 h 30 Fin de la Conférence

II. Participation

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) participeront et contribueront à la Conférence. Les partenaires asiatiques

pour la coopération (Afghanistan, Australie, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les institutions de l'OSCE, dont l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence. Les organisations, institutions et initiatives internationales ci-après seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence : Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque islamique de développement, Banque mondiale, Centre international pour le développement des politiques migratoires, Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de l'Europe, Conseil régional de coopération, Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Fonds monétaire international, Fonds OPEP, Forum méditerranéen, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative centre-européenne, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Initiative pour la région adriatique et ionienne, Ligue des États arabes, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération islamique, Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation internationale pour les migrations, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Union africaine.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer à la Conférence conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

D'autres pays et organisations pourront être invités par le pays hôte.

III. Modalités d'organisation

La Conférence débutera le lundi 10 octobre 2011 à 14 h 30 (cérémonie d'ouverture) et s'achèvera le mardi 11 octobre 2011 à 17 h 30.

Le Président désignera, pour chaque séance, un modérateur et un rapporteur. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour un examen plus approfondi.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de suivre les travaux de la Conférence.

L'anglais sera la langue de travail. À la demande de plusieurs États participants, l'interprétation vers le français et à partir du français sera assurée. Ces dispositions ne constitueront pas un précédent pouvant être invoqué dans d'autres circonstances.

Les règles de procédure de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence. Il sera également tenu compte des lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision No 762 du Conseil permanent).